

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DE LA MOBILITÉ EXPÉRIMENTATION D'UNE MISSION D'ERGOTHÉRAPIE AU SAAD

DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT REPÉRÉS

Depuis plusieurs années, les professionnels du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) font remonter des besoins d'accompagnement en ergothérapie pour sécuriser la vie des personnes au domicile et soulager leurs aidants (sur l'adaptation du logement, le recours aux aides techniques et/ou au matériel médical...). Il s'avère également essentiel de favoriser et d'accompagner l'acceptation de ces aides par les usagers voire par les aidants. Ainsi, le CCAS de la ville de Rennes expérimente depuis août 2017 la mission en ergothérapie au SAAD. Il s'agit d'un projet d'accompagnement à domicile de la mobilité et des transferts des personnes âgées. La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets de la conférence des financeurs, visant à favoriser la mise en place de projets innovants au service d'un meilleur accompagnement des personnes âgées à domicile et au maintien de leur autonomie.

Le projet en ergothérapie qui s'est concrétisé par le recours à un(e) ergothérapeute s'articule autour de trois actions principales :

- expérimenter la mise en place d'une prestation d'ergothérapie spécifique pour les personnes âgées et leurs aidants familiaux ;
- mettre en place des sessions de formation au domicile des personnes accompagnées sur les aides techniques et leur utilisation pour les aidants, la personne accompagnée et les professionnels du domicile ;
- élaborer et éditer un guide incluant des fiches pratiques sur l'utilisation du matériel, des aides techniques et l'aménagement du domicile, ainsi qu'une information détaillée sur les modalités de financement et d'obtention du matériel (en collaboration avec les services concernés du Département).



**Ville de
RENNES**
Ville de Rennes

Ville Amie des Aînés depuis 2012

Rennes (35)

OBJECTIFS :

- Accompagner les personnes âgées et les aidants pour adapter le domicile et les conseiller afin de prévenir des risques de perte d'autonomie.
- Former la personne accompagnée et son entourage à l'utilisation d'aides techniques simples pour faciliter la continuité du soutien à domicile durant la journée, en l'absence des professionnels.
- Harmoniser les pratiques des professionnels du domicile pour permettre une optimisation de la plus-value du matériel à disposition au domicile.

PRATIQUE :

- Répondre à un appel à projet de la conférence des financeurs, instance de coordination de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le département.
- Solliciter une compétence en ergothérapie.
- Organiser des sessions de formation à destination des aidants et des aides à domicile.
- Rédiger des fiches techniques pour l'utilisation de matériaux spécifiques.
- Réaliser des bilans d'étape.
- Coût : 47 230€ (charges spécifiques au projet, services extérieurs, salaires et charges de personnel)

PROJET D'ERGOTHÉRAPIE : 3 MISSIONS PRINCIPALES

Lors des premiers mois, les professionnels (responsables de secteurs et assistantes sociales coordinatrices) ont pointé les difficultés d'accompagnement (inadaptabilité des logements, organisation des tâches des intervenantes pas adaptées avec de nombreuses manutentions, manque de matériel médicalisé...). Au fil des semaines et des interventions de l'ergothérapeute, les auxiliaires de vie l'ont interpellé directement ou ont fait remonter la situation d'autres usagers. Depuis le 1er janvier 2018, les accompagnements se poursuivent et le nombre de personnes pour lesquelles l'ergothérapeute met en place des préconisations augmente continuellement.

Parallèlement, des formations à destination des aidants et des aides à domicile du service ont été organisées en 2018 afin de favoriser l'utilisation d'aides techniques et de matériels spécifiques. « Cela m'a permis de mieux appréhender les différentes aides techniques, d'apprendre les bonnes postures pour le confort de ma mère et le mien » témoigne une aidante ayant bénéficié de cette formation.

En 2018 a également démarré la rédaction d'une quarantaine de fiches techniques visant à expliquer l'utilisation de différents types de matériel (lit médicalisé, fauteuil électrique etc..) à destination des personnes et de leurs aidants.

Le déambulateur



UN PROJET PERTINENT ET DES BÉNÉFICES MULTIPLES

A échéances régulières, des bilans d'étape sont réalisés auprès de la conférence des financeurs. Cela a notamment permis de valider la pertinence de cette expérimentation et de la prolonger en débloquent en conséquence des financements complémentaires. Une évaluation plus approfondie va être menée par un cabinet privé courant 2019.

Actuellement, 140 personnes âgées accompagnées par le SAAD du CCAS sont directement bénéficiaires de cette action, et ce nombre progresse continuellement (soit 14 % actuellement des usagers du service), dont 40% d'entre elles ont entre 80 et 89 ans. L'entourage de la personne accompagnée ainsi que les professionnels du SAAD bénéficient également de cette action.

D'un point de vue plus qualitatif, les objectifs sont atteints et les bénéfices multiples. Pour les usagers, on note une meilleure préservation de leur autonomie, une plus grande acceptation des propositions d'aide, une contribution de l'ergothérapeute à l'ajustement des plans d'aides, l'accès à des aides techniques simples et peu coûteuses. Pour les aidants, on relève une préservation de leur santé quelle que soit la dépendance de la personne aidée et une anticipation de l'épuisement physique mais aussi de l'usure morale.

L'action est toujours en cours et se développe à mesure des demandes d'intervention. La fin du projet est prévue au 31 décembre 2019 mais le souhait serait bien évidemment de pérenniser de cette action.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Rennes, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com